

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 12/10/2023 Date d'affichage : 12/10/2023

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 06

Votants : 06

Le dix-neuf octobre de l'an deux mil vingt trois

à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VERNET Sébastien, Maire.

Étaient présents : BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, CLAUZIER Manon VERNET Sébastien

Étaient excusés : VIDAL Carine, AMBLARD Gilles

Étaient absents : GAT Nicolas, SABOT Nicolas, BASSET Anselme

Secrétaire de Séance : BENLIAN Lydie

OBJET : ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS 2023

Par délibération n°2023-04-05/94 du 13 septembre 2023, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé un règlement fixant les modalités et conditions d'octroi de fonds de concours au titre de l'année 2023.

Suite de cette délibération, un appel à projets a été lancé auprès de l'ensemble des communes membres avec une date limite de remise des dossiers au 30 juin 2023.

La commune de Rochessaube a déposé une demande dans les délais impartis pour le projet de travaux de voirie.

Après instruction par le bureau communautaire, le conseil communautaire a décidé d'allouer à la commune un fonds de concours en investissement d'un montant de 9570.50€

La convention portant attribution de fonds de concours ci-annexée prévoit notamment les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté d'agglomération à la commune.

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 VI,

- Vu la délibération n°2023-09-13/179 du conseil communautaire portant attribution des fonds de concours 2023,



S²LO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le versement d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 9570.50€, pour le financement du projet de travaux de voirie

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours.

Dit que les crédits seront imputés au compte 13251 « Subventions d'équipement transférables d'investissement rattachées aux actifs amortissables » du budget 2023 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et au susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Sébastien VERNET

La secrétaire de séance,
Lydie BENLIAN



A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Lydie BENLIAN mentioned in the text above.